

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 Juin 2016

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Accepte de donner une subvention exceptionnelle à l'ESCVM et accepte également, de prendre la décision modificative suivante :
Article 6232 : - 250€ Article 6574 : + 250€.
- Accepte l'avant-projet sommaire de Madame Anne ANDRÉ (avec une abstention).

Le Maire,

Richard FERNANDEZ